

Avis public

Avis est donné par la soussignée :

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 504

Que la MRC des Basques a délivré le certificat de conformité à l'égard du « **Règlement n° 504 modifiant le règlement n° 442 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction** » en date du 15 décembre 2023 par une résolution adoptée lors de l'assemblée ordinaire de la MRC des Basques tenue le 13 décembre 2023 et qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Que ledit règlement est disponible pour consultation aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ainsi que sur le site Internet de la municipalité www.notre-dame-des-neiges.qc.ca à la section greffe.

Prenez note que ledit règlement ci-haut mentionné entre en vigueur à la date de délivrance dudit certificat émis par la MRC Les Basques.

Donné à Notre-Dame-des-Neiges, ce 9 janvier 2024

Document Original Signé +
Pas de Personne Indiquée Ci-Bas

Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Réf: **Certificat de conformité et entrée en vigueur du Règlement n° 504 modifiant le règlement n° 442 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction** »

Je soussignée, Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière et résidente à Notre-Dame-des-Neiges, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis public le 9 janvier 2024 ci-haut en affichant une copie certifiée à chacun des endroits suivants, à savoir :

- Sur le tableau situé à l'entrée principale de bureau municipal;
- Sur le site Internet de la municipalité www.notre-dame-des-neiges.qc.ca, section greffe

Entre 8h30 et 18h00, en foi de quoi, ce certificat de publication est donné le 9 janvier 2024

Document Original Signé +
Pas de Personne Indiquée Ci-Bas

Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière



CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

MODIFICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

Je soussigné, Claude Dahl, directeur général de la MRC des Basques, certifie que le règlement no 504 modifiant le règlement no 442 de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges visant à modifier les tarifs applicables aux demandes de permis et certificats pour faire en sorte de privilégier les demandes de permis électroniques au détriment des demandes papier ou hybrides et visant également à pénaliser les demandes de permis dont les travaux sont en cours d'exécution ou ont déjà été réalisés a été approuvé par le Conseil de la MRC des Basques par une résolution adoptée lors de l'assemblée ordinaire tenue le 13 décembre 2023 et qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Donné à Trois-Pistoles, le 15 décembre 2023

Document Original Signé ✦
Par Le Personne Indiquée Ci-Bas

Claude Dahl
Directeur général et greffier-trésorier
MRC des Basques

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA MRC DES BASQUES DU MERCREDI 13 DÉCEMBRE 2023

2023-12-13-1

1. OUVERTURE

À l'ouverture de la séance ordinaire du Conseil de la MRC des Basques tenue le mercredi 13 décembre 2023 à 19 h, à la salle communautaire de Notre-Dame-des-Neiges située au 17, rue de l'Église, sont présents :

M. Jean-Claude Malenfant	maire de Saint-Jean-de-Dieu
M. Michel Colpron	maire de Sainte-Rita
Mme Linda Gagnon	mairesse de Saint-Médard
M. Simon Lavoie	maire de Sainte-Françoise
M. Mario St-Louis	maire de Saint-Éloi
M. Philippe Guilbert	maire de Trois-Pistoles
M. Jean-Marie Dugas	maire de Notre-Dame-des-Neiges
M. Denis Marcoux	maire de Saint-Simon

Sont absents :

M. Gabriel Belzile	maire de Saint-Clément
M. Gilles Roussel	maire de Saint-Guy
M. Bertin Denis	préfet de la MRC des Basques

Tous formant quorum sous la présidence du préfet suppléant, M. Roger Martin. Le directeur général et greffier-trésorier, M. Claude Dahl, et Mme Isabelle Rioux, secrétaire, sont aussi présents.

LA RÉOLUTION SUIVANTE A ÉTÉ ADOPTÉE

2023-12-13-5.2

5.2 Certificat de conformité au règlement 504 modifiant le règlement 442 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges a le pouvoir d'adopter des règlements d'urbanisme, et ce, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Notre-Dame-des-Neiges a adopté le règlement no 504 le 13 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 504 vise à modifier les tarifs applicables aux demandes de permis et certificats pour faire en sorte de privilégier les demandes de permis électroniques au détriment des demandes papier ou hybride ayant un impact environnemental plus important et vise également à pénaliser les demandes de permis dont les travaux sont en cours d'exécution ou ont déjà été réalisés;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement est conforme aux orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Michel Colpron,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques émette un avis favorable de conformité par lequel le règlement no 504 modifiant le règlement no 442 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, et ce, envers les objectifs du schéma d'aménagement et de développement (SAD) en vigueur et aux dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Trois-Pistoles,
Le 15 décembre 2023

Document Original Signé
Par Le Directeur Général et Greffier-Trésorier

Claude Dahl
Directeur général et greffier-trésorier
MRC des Basques

N/B : Sous réserve de l'approbation du procès-verbal lors d'une séance subséquente.